

CONCEPT LAUSANNOIS DE L'ACCUEIL POUR ENFANTS EN MILIEU SCOLAIRE (APEMS)

direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale
service d'accueil de jour de l'enfance





INTRODUCTION

La Ville de Lausanne, à travers la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (DEJCS) offre diverses possibilités d'accueil collectif de jour pour les enfants de la naissance jusqu'à 12 ans.

Les plus jeunes fréquentent les centres de vie infantine (CVE). Ils passent ensuite dans des unités d'accueil pour écoliers enfantins (UAPE) et plus tard dans les accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS). Les réfectoires scolaires sont destinés aux plus grands.

Ces structures sont l'un des maillons de la politique familiale menée par la DEJCS. Elles permettent à de nombreux parents de concilier vie familiale et professionnelle.

Créés en 1998, les APEMS offrent une place à chaque enfant dont les parents en font la demande.

Le présent document, comprenant la charte des APEMS lausannois, a pour objectif de mettre en évidence, à l'intention des collaboratrices et collaborateurs des APEMS, des parents et des partenaires extérieurs, les principes fondamentaux qui guident l'action socio-éducative des APEMS.

La collaboratrice et le collaborateur travaillant en APEMS s'engagent à respecter le contenu de la charte et du concept d'accueil.



- Les APEMS ont pour but de contribuer à concilier la vie familiale et la vie professionnelle.
- Les APEMS communaux font partie du service public. Leur accès est garanti à tout enfant lausannois dont les parents exercent une activité professionnelle, indépendamment de son origine sociale, culturelle et religieuse. Les APEMS privés subventionnés par la Ville respectent ce même principe.
- Les APEMS s'inscrivent dans un espace transitionnel entre deux institutions reconnues par la société: la famille et l'école, dont ils respectent l'autonomie.
- Les collaboratrices et collaborateurs des APEMS assurent la sécurité et l'intégrité physique et psychologique des enfants.
- La mission des APEMS se situe dans le champ de l'action socio-éducative.
- Les enfants sont considérés comme des acteurs de la vie des APEMS, ils sont consultés et donnent leur point de vue sur les activités.
- Les activités socio-éducatives organisées dans les APEMS respectent la charte des droits des enfants et des droits de l'homme.
- Les collaboratrices et collaborateurs des APEMS possèdent leur système de représentation de l'éducation, ils sont aptes à s'en distancer et à comprendre que celui des familles puisse être différent, l'intérêt des enfants prime et la recherche de consensus prévaut.
- Dans le cadre de l'accueil des enfants en APEMS, les sphères privées des enfants, de leur famille, des collaboratrices et collaborateurs sont préservées.



C'est parce qu'il y a des espaces temps différents entre l'activité professionnelle des parents et l'horaire scolaire qu'il existe des « accueils pour enfants en milieu scolaire ». Les APEMS sont donc par essence des lieux intermédiaires, des espaces transitionnels dont la mission se situe dans le champ socio-éducatif.

Le champ socio-éducatif est défini par des lieux et des temps en collectivité, dans lesquels les enfants développent prioritairement des habiletés sociales à travers des activités non obligatoires. Ils s'essaient ainsi à la société en découvrant progressivement les règles et les codes.

Or, ce temps, contrairement à la pensée commune, n'est pas du temps de garde, mais du temps de vie pour les enfants accueillis. Pour que cette expérience en collectivité contribue à ce que les enfants développent leurs compétences, leurs habiletés sociales et une bonne estime d'eux-mêmes, ces moments de vie en APEMS se doivent d'être riches en relations, en expériences, en découvertes, en plaisirs partagés et en difficultés surmontées.

Pour y parvenir, les adultes en charge des enfants, quelle que soit leur fonction, portent la préoccupation de la qualité de l'accueil qu'ils offrent aux enfants.

Dans ce texte, cinq champs d'action ont été retenus comme pertinents en terme de qualité d'accueil en APEMS :

- 4) Construire des liens relationnels significatifs.
- 5) Assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique des enfants.
- 6) Répondre aux besoins corporels de base.
- 7) Proposer aux enfants des activités variées et intéressantes.
- 8) Créer un cadre qui rende la collectivité agréable à vivre.

Entre famille et école, l'APEMS a sa spécificité. Il est un lieu de vie où les enfants trouvent un rythme, un climat, une ambiance et des activités qui distinguent les champs familiaux et scolaires. La dimension collective différencie le champ familial de celui de l'APEMS et la dimension socio-éducative différencie le champ APEMS de celui de l'école.



En préambule de ce chapitre, il paraît nécessaire de rappeler que la principale nourriture affective de tout enfant, mais aussi de l'adulte, se trouve dans les relations qu'il établit avec l'autre/les autres.

L'équilibre entre l'individu et le groupe

L'être humain est un être essentiellement relationnel en ce sens qu'il est toujours, qu'il le veuille ou non, en relation avec un entourage et un environnement sur lequel il agit et par lequel il est influencé. Il est un être relié qui a des besoins psychiques, dont la satisfaction est nécessaire à son bien-être et à son équilibre et dont l'insatisfaction partielle lui permet de grandir.

Pour répondre aux besoins d'individualisation et de reconnaissance des enfants par leurs pairs et par les adultes, il est nécessaire de lui offrir la possibilité de vivre une relation significative et différenciée avec ceux-ci.

L'attente légitime, exprimée ou non par les parents qui confient leur/s enfant/s à d'autres adultes, consiste à s'assurer que l'enfant sera reconnu comme un être unique, dans le contexte de la vie collective.

Une part importante du travail du personnel des APEMS consiste à chercher l'équilibre entre individu et collectivité, c'est-à-dire à connaître et à reconnaître l'enfant dans ses spécificités et simultanément à le connaître et le reconnaître comme acteur social dans le groupe d'enfants. L'adulte établit ce lien avec les enfants de manière consciente et contrôlée.

Dans les APEMS, les spécificités de la construction relationnelle sont :

- L'accueil en groupe (12 enfants pour un adulte).
- L'âge des enfants, entre 7 et 11 ans, donc leur potentiel d'autonomie.
- Leur présence régulière (plusieurs jours dans la semaine) et de longue durée (parfois plusieurs années).
- La fragmentation du temps de présence (2 heures ou moins le matin, 2 heures et demi ou moins à midi, 3 heures ou moins en fin d'après-midi, 4 heures le mercredi après-midi).

- La labilité de constitution des groupes, liée à la présence irrégulière des enfants en regard des horaires de travail des parents.
- Le type d'activités relevant autant des besoins existentiels (nourriture, hygiène...) que d'activités libres de loisirs.

En résumé, il s'agit de construire une relation significative avec des enfants dans un cadre groupal et temporellement mouvant, donc de faire le pari qu'il est possible, tant pour les enfants que pour les adultes, de construire un continuum relationnel dans un environnement inconstant.

Cette construction du lien s'appuie cependant sur certaines compétences propres à la tranche d'âge des enfants accueillis en APEMS.

Les relations entre enfants

C'est aussi au travers de cette dimension que les enfants de 7 à 11 ans se développent. Ils créent avec leurs pairs des relations de camaraderie, voire d'amitié. Ils deviennent moins dépendants de l'adulte, ils prennent une autonomie affective et relationnelle.

Du point de vue des rapports interindividuels, les enfants de 7-8 ans deviennent capables de coopération, parce qu'ils ne confondent plus leur propre point de vue avec celui des autres, mais qu'ils les dissocient pour les coordonner. Les discussions deviennent possibles avec ce qu'elles comportent de compréhension à l'égard des points de vue de l'autre et de recherche de justifications ou de preuves à l'égard de l'affirmation propre. Pour acquérir cette conscience des autres, les enfants font preuve de souplesse et surtout se dégagent de leur égocentrisme. Ils peuvent alors vivre un sentiment d'appartenance pour se décentrer de leurs besoins immédiats.

La connaissance de soi et des autres

Pour soutenir les enfants dans leur processus de connaissance d'eux-mêmes, il est nécessaire de les amener à tenir compte de leurs besoins et de leurs sentiments, à en reconnaître les manifestations. Dans leur adaptation aux autres, il est souhaitable d'aider les enfants à décoder les signaux de leurs pairs et à saisir l'impact ou les conséquences de leurs gestes et de leurs paroles.

L'évolution affective

Libérés de leur égocentrisme social et intellectuel, les enfants de 7-8 ans commencent à aimer de manière moins exclusive. Ils deviennent capables de donner, de faire plaisir et de s'attacher à d'autres personnes que leurs seuls proches.

Le respect mutuel

Le sentiment nouveau qui intervient en fonction de la coopération entre enfants et des formes de vie sociale subséquentes consiste principalement en un respect mutuel. Ce respect mutuel entraîne toute une série de sentiments moraux par exemple, l'honnêteté entre joueurs, qui exclut la tricherie non plus simplement parce qu'elle est interdite, mais parce qu'elle trahit l'accord entre individus qui s'estiment, ou encore la camaraderie, le fair-play, etc....

Les enfants à partir de 8 ans intériorisent aussi les regrets, les remords, ce qui peut favoriser ou faire apparaître une certaine tendance à mentir, à tricher, mais qui est aussi un témoignage de leurs progrès vers l'autonomie et l'affirmation de soi. Pour cette raison, les enfants peuvent rompre le pacte social avec leurs camarades. Des attitudes taquines, voire provocantes peuvent les singulariser ou les exclure auprès de ceux-ci.

L'amitié et la confiance

La véritable amitié donne la force de s'aventurer, de tester les limites sociales et de s'engager. Dans l'amitié, les enfants se sentent fortifiés par la sécurité et la confiance en eux que leur apporte la confiance d'un autre que l'on respecte, à qui l'on peut tout dire, en sachant que cela sera accueilli avec tolérance. C'est à travers cette construction que les enfants plus âgés (9-11 ans) commencent à se chercher un « identique » pour se sentir plus fort, un confident pour partager les plaisirs et les difficultés. C'est l'âge où on cherche à s'identifier, à être pareil aux autres par peur du rejet.

Des crises constructives

Les relations se construisent et se situent dans des processus. Ainsi, de manière normative, cette construction traverse des phases d'équilibre et des périodes de crises au cours desquelles les enfants prennent le risque de déstabiliser leurs systèmes relationnels en cours, pour évoluer vers des relations plus complexes, l'instabilité et l'agressivité sont alors très présentes.

Ces périodes de crise sont à considérer comme normatives et constructives, et non pas d'emblée comme une souffrance de l'enfant.

ASSURER LA SÉCURITÉ ET L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET PSYCHIQUE DES ENFANTS

Assurer la sécurité et l'intégrité physique des enfants

Responsabilité primordiale de l'adulte, la sécurité et l'intégrité physique des enfants qui lui sont confiés «va sans dire» en quelque sorte. A ce titre, tout acte portant atteinte à l'intégrité physique de l'enfant est interdit aux adultes.

La fonction de l'APEMS est d'abord d'accueillir les enfants qui lui sont confiés. La première mesure de sécurité est donc le contrôle de leur présence, de leur arrivée et de leur départ, ces moments étant clairement fixés par l'adulte, dans le temps et dans l'espace. A travers ces actes administratifs, les adultes signalent aux enfants qu'ils sont attendus, donc que chacun compte.

Le rôle de l'adulte consiste à prévenir ce qui peut l'être et à sensibiliser les enfants aux précautions qu'ils doivent prendre. Il veille à trouver un équilibre, pas toujours aisé entre la prudence et la liberté d'action dont les enfants doivent pouvoir jouir. Cette liberté d'action est proportionnée à la maturité des enfants et croît avec elle. Au cours des activités et des moments de vie quotidienne, l'organisation du milieu et les règles de vie doivent permettre les précautions nécessaires pour éviter ce qui pourrait porter une atteinte grave à la sécurité des enfants.

Les dangers physiques qui menacent des enfants mobiles, actifs, souvent si absorbés par leur jeu qu'ils en oublient le monde extérieur, sont divers. La circulation, les chutes, les objets inadéquats ou mal utilisés sont autant de sources potentielles d'accidents. Se faire mal est toujours possible quand on est actif et fait partie de l'apprentissage de la vie mais, dans ce cas, c'est la qualité du soin physique et la bienveillance qui priment.

La qualité de la vie collective, le calme, l'harmonie des relations entre enfants jouent un rôle de prévention très important. Un climat qui permet de faire confiance aux enfants offre paradoxalement une sécurité plus grande qu'une surveillance tatillonne. Les adultes de l'APEMS, afin de garantir le mieux possible la sécurité physique des enfants, agissent autant par des mesures concrètes d'aménagement

et de discipline que par la qualité de la relation qu'ils établissent avec chacun des enfants.

Assurer la sécurité et l'intégrité psychique des enfants

Assurer la sécurité et l'intégrité psychique des enfants réside dans une attitude de l'adulte fondamentalement bienveillante à l'égard des enfants, quelles que soient les situations. Il s'agit là de bannir tout propos blessants, humiliants ou dénigrants à l'égard des enfants, de leur famille, des enseignants et de ses pairs. Il s'agit ainsi de ne pas mettre les enfants en situation de conflit de loyauté avec les personnes qui lui sont importantes. Cette bienveillance est particulièrement difficile à maintenir lorsque les enfants font appel eux-mêmes au dénigrement, à l'humiliation, etc..... Il y a alors lieu de comprendre, ce qui ne signifie pas accepter, ce qu'il se passe pour les enfants, cela dans une attitude exploratoire à travers le dialogue, dénué de jugement de valeur, puis de reposer les règles du fonctionnement de l'APEMS. Le respect de cette attitude bienveillante exige parfois de l'adulte, lorsqu'il se sent pris dans une montée en symétrie avec les enfants, qu'il se retire alors de la situation, en demandant un relais à un autre collaborateur. Il s'agit là d'une compétence professionnelle et non pas d'un échec.

Assurer la sécurité psychique, c'est aussi repérer l'état émotionnel des enfants, savoir les consoler lorsqu'ils sont tristes ou aller vers eux lorsqu'ils s'isolent.

La sécurité psychique des enfants dans un cadre collectif entre famille et école, implique de respecter les espaces d'intimité des enfants sur les plans familiaux et scolaires et donc d'accepter leur droit à choisir leurs paroles et leurs silences, dans la limite du cadre légal de la protection des mineurs.

Dans le domaine de la sécurité et de l'intégrité physique et psychique des enfants, le personnel des APEMS peut être aidé par le service santé des écoles et par le service de psychologie scolaire.

RÉPONDRE AUX BESOINS CORPORELS DE BASE

Les enfants ont besoin de sentir que l'adulte dont ils dépendent se préoccupe de leur bien-être et de leur santé. L'attention portée à la satisfaction des besoins physiques, à l'alimentation, à l'hygiène est donc importante.

Mouvement

Les enfants ont grandement besoin de dépenser leur énergie (parfois même un « surplus » d'énergie). Leur corps doit bouger, il leur faut courir, parfois crier pour libérer cette énergie physique et mentale. En général, ils aiment les activités en plein air, les jeux de groupe.

Repos

Tout comme ils ont besoin de mouvement, les enfants ont besoin de repos. Ils pourront avoir envie de ne rien faire, de s'allonger et de vraiment se reposer, de lire ou jouer dans un climat calme et tranquille. Observer les autres en restant immobile, jouer ou discuter en petit groupe constitue une autre manière de se reposer. Chaque enfant, selon le moment, a sa façon de se reposer, de se ressourcer.

Alimentation

L'alimentation étant un secteur très personnel, les collaboratrices et collaborateurs veillent à ne pas donner la primauté à leurs propres valeurs aux dépens de celles des APEMS. Ils ont conscience que les repas collectifs sont différents des repas familiaux. Le personnel des APEMS doit aussi trouver du plaisir et s'abstenir de remarques négatives sur les menus en présence des enfants.

Les enfants de 7 à 11 ans ont besoin de régularité dans la fréquence des repas : au moins quatre apports alimentaires par jour (déjeuner, dîner, goûter, souper) et bien sûr un équilibre dans la composition des repas. Le Service d'accueil de jour de l'enfance veille à l'attribution annuelle du label « Fourchette Verte ».

Pour bien manger, les enfants doivent pouvoir le faire dans un climat calme. Vers 7-8 ans, ils deviennent en général plus curieux et commencent à apprécier de nouvelles saveurs, mais modérément. Ils ont encore du mal parfois à gérer les quantités (« il a les yeux plus gros que le ventre »). Ils doivent pouvoir prendre leur repas au rythme qui leur convient, tout en respectant celui du groupe, sans être obligés d'attendre ou de se dépêcher.

Le repas en collectivité, hormis son aspect nutritionnel, a pour principale fonction le plaisir d'être ensemble, adultes et enfants, et d'échanger en toute convivialité. A ce titre, les enfants sont invités à goûter de tout, mais aucune mesure de contrainte ou punitive ne saurait exister.

Particularités sur le plan alimentaire

Les régimes sur base d'un certificat médical et les habitudes alimentaires en lien avec des religions sont respectés, des menus spécifiques sont alors constitués. La pratique végétarienne relevant de valeurs familiales est respectée, sans menu particulier.

Hygiène

L'intimité corporelle devient sensible chez les enfants dès 6-7 ans. Ils éprouvent un sentiment de pudeur. Ils doivent pouvoir aller aux toilettes seuls. L'hygiène dentaire, le lavage des mains avant les repas ne semblent souvent pas nécessaires du point de vue des enfants, mais ces moments ont valeur de rites sociaux.

Confort vestimentaire

Les adultes veillent à ce que les enfants portent des vêtements adaptés à la météorologie. Si un enfant n'est pas vêtu de manière adéquate, l'adulte lui fournit des vêtements en puisant dans un stock que l'APEMS a constitué.

PROPOSER AUX ENFANTS DES ACTIVITÉS VARIÉES ET INTÉRESSANTES

L'activité principale et préférée des enfants en âge de fréquenter l'APEMS est le jeu sous toutes ses formes. Le jeu joue un rôle essentiel dans l'évolution motrice, intellectuelle, affective et sociale. Il a une valeur « de mise en scène » structurante permettant aux enfants de se découvrir, de se construire, de comprendre le monde, d'exprimer leurs angoisses, leurs frustrations, leur agressivité.

Par le biais du jeu, les enfants se familiarisent avec le respect des règles, la patience, la ténacité, le partage et l'expérimentation, développant ainsi leurs habiletés sociales en collectivité.

Dans ce domaine du jeu, les enfants savent ce qui est bon et intéressant pour eux et ils le découvrent à leur rythme. Le jeu n'est donc pas du domaine de l'adulte, il appartient aux enfants. C'est pourquoi, dans l'activité autonome, l'adulte doit se concevoir plutôt comme une aide au jeu, n'étant pas indispensable au bon déroulement de ce dernier. Cela demande à l'adulte d'être en retrait, de rester subsidiaire et d'aider les enfants seulement selon leurs besoins ou ceux estimés par l'adulte. Le jeu doit rester avant tout un plaisir et ne doit en aucun cas être une contrainte car en imposant régulièrement des activités aux enfants, ceux-ci risquent de perdre leur créativité et de devenir passifs dans leur relation aux autres et à leur environnement. C'est pourquoi il est essentiel de laisser les enfants choisir leur activité et de leur permettre de jouer de manière autonome. Le choix des jeux en collectivité permet aux enfants de développer des stratégies de négociation.

Les enfants ne jouent pas n'importe où. Ils ont besoin d'un endroit, vaste ou restreint, tranquille ou animé, près ou loin des adultes, ouvert ou clos, selon le jeu choisi et selon leur âge. Le jeu perd beaucoup de son potentiel s'il n'y a pas d'espaces suffisants, variés et différenciés. L'espace produit également différents effets physiques et psychiques sur les enfants. Ainsi, par exemple, les dimensions de certains jeux peuvent appeler au mouvement ou à l'immobilité, susciter jubilation, sécurité, ou à l'inverse, malaise ou même peur. Il importe donc que les enfants disposent d'espaces bien articulés, permettant des activités diverses : tranquilles et concentrées, mobiles et expansives. Dans l'idéal, cette diversité doit exister à l'intérieur comme à l'extérieur. Pour jouer,

les enfants utilisent principalement trois sortes de matériel : des jeux en tant que tels, des objets utilitaires de la vie courante (tabourets, gobelets, coussins...) et des matériaux divers et de récupération (terre, cailloux, rouleaux de papier...). Le matériel sert de support au jeu et il inspire aux enfants une activité ludique. Il peut avoir aussi diverses finalités et fonctions : intermédiaire dans la relation à l'autre, support à l'imaginaire des enfants, etc. C'est pourquoi il est important de proposer aux enfants des jouets ou objets qui leur offrent de grandes possibilités d'expérimentation et d'action. Les enfants ont de grandes compétences à détourner l'utilisation initialement prévue des jeux et des objets, ils expriment là leur créativité qu'il s'agit de laisser se construire dans les limites de leur propre sécurité physique.

Les jeux symboliques

Au travers de jeux tels que le magasin, les déguisements, les poupées, la dînette, les enfants reprennent la réalité à leur compte et la métabolise : ils font semblant, imitent des activités de la vie quotidienne qu'ils connaissent, mettent en scène des situations de fiction. Leur développement cognitif leur permet de représenter un objet par un autre, d'élaborer des scénarii construits, de structurer la distribution des rôles et le déroulement du jeu ; l'imaginaire devient alors un support au jeu symbolique et inversement. Les jeux symboliques permettent donc aux enfants de se découvrir, d'extérioriser leurs désirs, leurs rêves et leurs frustrations. La lecture relève aussi des activités symboliques.

Les jeux de règles

A partir de 6-7 ans, les enfants commencent à apprécier le jeu collectif traditionnel avec règles, discipline et répartition des rôles. Les jeux de règles, notamment les jeux de société, permettent aux enfants de comprendre et d'intégrer les lois. Ils leur offrent aussi la possibilité de se confronter à une situation où ils peuvent gagner, mais aussi perdre sans que cet échec n'ait de conséquences.

Les jeux traditionnels

Les jeux traditionnels font partie des traditions populaires. Même si ce type de jeux (billes, colin-maillard...) tend à disparaître, certains d'entre eux sont encore fortement présents comme le mouchoir, cache-cache, et représentent un support à l'intergénérationnalité.

Les jeux à règle arbitraire

Les jeux à règle arbitraire sont des jeux qui ne partent ni de traditions, ni d'imitations. Ils constituent une activité ludique ordonnée par la volonté d'un ou de plusieurs joueurs, selon une règle éphémère. Le jeu est structuré par une loi qui lui est propre, qui peut être négociée ou modifiée et qui est posée par un ou plusieurs joueurs. Par conséquent, ce type de jeu apparaît de manière impromptue, au gré du désir des enfants, sans qu'il soit possible de le prévoir ou de l'organiser. Ces jeux appartiennent aux enfants et ne peuvent être créés et joués que par eux.

Les activités sportives

Beaucoup d'enfants d'âge scolaire ont un vif intérêt pour le sport tel qu'il est pratiqué par les adultes et le reprennent dans leur jeu. C'est le cas en particulier du football. Tel que vécu par les enfants, le sport d'équipe est très proche du jeu de règle et du jeu traditionnel. Il présente en outre l'attrait d'une activité socialement valorisée. La satisfaction du besoin de se dépenser, de courir, bouger, sauter est indispensable à l'enfant, vitale pour sa santé et son développement. Les jeux d'équipe permettent d'exprimer ce besoin, de le discipliner et engendrent une activité motrice que l'adulte doit rendre possible. C'est pourquoi les enfants doivent pouvoir bénéficier d'espaces suffisants pour dépenser leur énergie et satisfaire leur besoin de mouvement.

Activités créatrices et artistiques

Les activités créatrices comme le dessin, le bricolage, la pâte à modeler... contribuent indéniablement à une ouverture sur le monde et à un processus de remodelisation de la réalité. Ces activités valorisent aussi les enfants dans leurs capacités et potentialités personnelles. De plus, par l'expression de leur créativité et de leur imaginaire, ils sont amenés à innover, créer, inventer.

Le champ d'action des APEMS relève de l'action socio-éducative. En ce sens, la pertinence de l'organisation et la mise en place de règles de vie communautaire sont essentielles afin de rendre la collectivité agréable à vivre. La consultation des enfants sur ces points est indispensable, elle permet de s'appuyer sur leurs compétences et de contribuer à leur devenir de citoyens.

La pertinence de l'organisation

Dans le cadre du collectif, la planification et l'anticipation des activités représentent des stratégies indispensables, dans le sens où elles permettent de faire face aux aléas incontournables des individus. En effet, seuls les objets ou choses sont prédéterminables, ce qu'en feront les enfants et les adultes ne l'est pas. Donc, afin d'assurer un minimum de sécurité à chacun, il est nécessaire de planifier les journées et les activités. Une organisation efficace allège les contraintes du groupe où chaque enfant sait qu'il a sa place en tant qu'individu, connu et reconnu.

Plus le cadre du collectif est déterminé, plus les adultes et les enfants y gagnent en liberté à l'intérieur de ce cadre. Afin que le collectif ne soit pas trop pesant, le choix des activités et de la composition des groupes d'enfants est indispensable, tant pour les enfants que pour les adultes.

La mise en place de règles de vie communautaire

Le système relationnel d'un collectif est par essence de nature différente de celui de la relation duelle. Le collectif APEMS a la particularité d'être un collectif semi-structuré dans la mesure où les contenus des activités qui s'y déroulent ne sont pas soumis à des contraintes extérieures, de type programme scolaire ou club sportif, mais sont proposés par et pour les enfants.

Des règles relationnelles et organisationnelles claires, connues et respectées de chacun, enfants et adultes, contribuent à rendre la collectivité agréable à vivre.

Ces règles s'articulent autour du plaisir à être ensemble en respectant :

- Les personnes (partages, excuses, réparations, sanctions...).
- Les objets (ranger, ne pas casser, ne pas s'approprier...).
- Les limites géographiques (ne pas sortir des espaces à disposition...).
- Les limites temporelles (respecter les horaires d'arrivée, de départ, du repas...).

La mise en oeuvre de ces règles de vie communautaire appartient à chaque lieu sur la base de son génie propre. L'ensemble de ces règles, qui constitue le cadre du lieu, doit être présenté chaque année aux enfants et aux adultes.

Les besoins du personnel en APEMS

La recherche de qualité dans l'accueil des enfants en APEMS implique des adultes motivés et s'investissant dans leur tâche. Le service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) a la responsabilité de veiller à ce que les modalités de travail des collaboratrices et des collaborateurs des APEMS, quelle que soit leur fonction, permettent d'assurer la qualité de l'accueil des enfants.

Le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) :

- Assure l'application du cadre de référence cantonal en matière d'accueil collectif de jour parascolaire.
- Est garant de la qualité d'accueil des enfants vis-à-vis des familles.
- Développe des programmes de formation continue pour le personnel.
- Communique de manière régulière avec les équipes.
- Garantit un rôle d'aide et de conseil auprès des collaboratrices et collaborateurs.

Les collaboratrices et collaborateurs s'engagent à respecter le présent concept lausannois de l'accueil pour enfants en milieu scolaire.